

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2010 A LARTIGUE

L'an deux mille dix, le 12 avril à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Lartigue, sous la Présidence de M. Jean-Pierre BAILLE.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Captieux :	Mme FERRAND Françoise, MM. ADAM Lionel, BERNARD Georges, LUMMAUX Patrick,
Cauvignac :	M. LARRERE Jean-Luc,
Cours-les-Bains :	Mme PIZZINATO Jeany, M. LABARDIN Etienne,
Escaudes :	MM. MANSENCAL Christian, TULARS Bernard,
Giscos :	MM. CAPES Jean-Pierre, LEBERON Jean-Claude,
Goulade :	Mme CARDOIT Jacqueline, M. AUCOIN Alain,
Grignols :	MM. BAILLE Jean-Pierre, CHAMINADE Patrick, JAYLES Bernard, PORTET François,
Labescou :	MM. BORDENAVE Bernard, LAFARGUE Christian,
Lartigue :	MM. LABOUYRIE Alain, MOURILLON Jean-Jacques,
Lavazan :	Mme LATRILLE Jeannette, M. LAPORTE Jacky,
Lerm-et-Musset :	MM. DARGUENCE Michel, ESPUNY Stéphane,
Marions :	MM. CASTAGNET Richard, LARREY Gilles,
Masseilles :	Mlle LAPEYRE Madeleine, M. POUJARDIEU Marc,
St-Michel-de-Castelnau :	MM. LOUBIERE Pierre, ZORILLA Jean-Marie,
Sendets :	MM. BONHOMME Bernard, LABAT Marc,
Sillas :	MM. DABITCH Claude, MIRAMBET Christian.

Secrétaire de séance : M. TULARS Bernard.

Absents ou excusés : Mme COUSTET Nicole, M. CRAPON Bruno.

Date de convocation : le 8 avril 2010

.....

Jean-Jacques MOURILLON souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire ainsi qu'une bonne réunion, importante puisqu'elle porte sur le budget.

Adoption du compte-rendu de la séance du 23 février à Labescou

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Rapport n°1 : Budgets 2010

A- BUDGET GENERAL

1- Présentation des résultats

Jean-Pierre BAILLE donne lecture d'un document relatif au budget.

« La Communauté de Communes Captieux-Grignols a, au cours des trois dernières années, beaucoup investi (2 646 385 €). Il n'y a pas beaucoup d'entreprises ou de collectivités qui ont investi autant en trois ans. On peut être fier de ce résultat.

Le financement a été assuré par :

- 100 000 € de crédits bancaires,
- 1 255 347 € de subventions,
- 1 291 038 € de fonds propres.

Les postes essentiels ont été :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)

Opérations	2007	2008	2009	total
Enfance	518 886	144 695	44 281	707 862
Etudes (urbanisme, Ecopôle)	24 486	132 719	76 010	233 215
Signalétique Touristique	12 900	48 317	359	61 576
Matériel administratif et technique	11 588	8 519	18 266	38 373
Voirie	834 353	390 657	363 661	1 588 671

A ce total, il faut ajouter 401 400 € prévus en 2010 pour les bureaux communautaires, financés par emprunt.

« Ces investissements ont tous été décidés à l'unanimité et nous les avons considérés comme nécessaires ; néanmoins, vous comprendrez qu'ils ont un impact certain sur nos réserves financières et en particulier celles qui sont assurées sur nos fonds propres.

Il faut ajouter à cela un effet ciseau dû à une baisse de nos ressources (la réduction de la participation de la CAF, moratoire du Conseil Général sur le FDAVI, sur la politique enfance...) et à une augmentation de nos dépenses (transport à la demande, mini-halte, ALSH...).

Le projet de budget que va vous présenter Pierre LOUBIERE n'est que la traduction de ces constats. Il est malheureusement frustrant, restrictif et sévère. Mais je reste convaincu, pour y avoir travaillé avec Sophie PUYO et Pierre LOUBIERE, que nous n'avons pas d'autre alternative que de considérer cette année 2010 comme une étape difficile, et en fonctionnement et en investissement.

Si nous voulons demain être capables de porter les projets essentiels pour notre territoire comme la maison de santé pluridisciplinaire, le complexe économique Ecopôle, nous devons passer par cette épreuve.

Nous avons reçu mandat pour exercer dans le cadre intercommunal des compétences que nous, communes de nos deux cantons, avons estimé indispensables pour nos populations. Si nous voulons assumer cette responsabilité, nous devons être capables de prendre des décisions difficiles, d'être solidaires et courageux ».

Il cède la parole à Pierre LOUBIERE

Ce dernier explique que le vote du budget est un des actes majeurs du Conseil Communautaire. Contrairement à ce que certains affirment, un budget ne se construit pas à la légère. Il est soumis à une réglementation administrative, à des paramètres internes liés à des décisions prises et à un certain nombre de contraintes, structurelles ou conjoncturelles. Ces contraintes d'ordre structurel, outre la situation géographique et la faiblesse de la taxe professionnelle, nous avons un coefficient de rigidité élevé. De l'ordre de 70% des recettes sont obérées par le financement des dépenses obligatoires, que l'on appelle services votés. Nous avons une forte dépendance des recettes extérieures, de l'ordre de 50%. En 2010, la situation est difficile car l'on doit faire face à des contraintes conjoncturelles (réduction, voire suppression de subventions, hausse de certains coûts le transfert des personnels du budget annexe des ordures ménagères au budget général).

Le budget n'est pas catastrophique mais restreint et insuffisant en investissements pour satisfaire les demandes, en particulier celles de la voirie.

Les recettes fiscales de la collectivité sont sensiblement les mêmes qu'en 2009, l'Etat compensant la perte de TP.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 2 292 169.89 €.

L'administration générale et les services techniques augmentent par le jeu des transferts de personnel du budget annexe au budget général. Au niveau de l'enfance, on constate un effet ciseau avec une augmentation des dépenses de 8.26% et une baisse des recettes de 2.27%. L'ALSH a par exemple une augmentation de dépenses de 27 000 € et une baisse des recettes de 13 129 €.

La mini-halte garderie voit ses dépenses augmenter puisque l'on raisonne cette année sur une année pleine (dépenses + 47 000 €)

Le total des dépenses du service enfance est de 556 359.85 €, les recettes attendues sont de 293 978.23 €. Il faut noter que ces recettes restent prévisionnelles, il faut attendre la liquidation de l'exercice antérieur par la CAF pour connaître le montant réel de la prestation de service ordinaire.

- Jean-Pierre CAPES demande s'il ne serait pas possible de rechercher au niveau des services enfance un point d'équilibre.

- Jean-Pierre BAILLE explique que la collectivité n'a pas pour vocation de faire du bénéfice. La tarification des services est encadrée. Ainsi, la mise en place d'une politique tarifaire, imposée par la CAF, a-t-elle été élaborée en harmonie avec les ressources des familles. Elle ne va pas générer des recettes supplémentaires pour la collectivité. Un point d'équilibre ne peut pas être trouvé sur ce type de service car le coût de fonctionnement est bien supérieur au coût facturé.

- Pierre LOUBIERE poursuit la lecture du budget. Les dépenses du service administratif augmentent de 43.31%, celles du fonctionnement général de 7.5%.

Sur le service d'aide à domicile, on note une baisse des dépenses de près de 10 000 € et une augmentation des recettes de 39 300 € (à noter que cette progression n'est pas très optimiste).

Les dépenses du service Trans'Practic augmentent de 45 926 € car l'on raisonne en année pleine.

Sur le service technique, l'augmentation est due au transfert des agents techniques du service ordures ménagères sur le budget général.

- Mme FERRAND s'étonne de voir la ligne budgétaire du point d'accueil jeunes à zéro alors que la création d'un P.A.J est inscrite sur les axes stratégiques de la collectivité.

- Jean-Pierre BAILLE précise que l'ouverture est envisagée pour 2011.

- Pierre LOUBIERE poursuit la présentation du budget avec l'investissement. Sont prévus :

107 265 € pour les études d'urbanisme, dont 9500 € pour une étude environnementale et 10 000 € pour une étude complémentaire portant sur l'amendement Dupont et une stratégie en matière de photovoltaïque à l'échelle du territoire.

- Jean-Pierre BAILLE souligne que l'agence MZETAPHORE a proposé un avenant au contrat initial de 50 000 € TTC, comportant une réflexion en matière de développement de l'activité photovoltaïque et sur l'amendement Dupont. Ce montant est inconcevable puisqu'il représente plus de 20% du marché initial; il a donc écrit au cabinet METAPHORE pour lui demander de revoir le montant des honoraires.

- Autres postes d'investissements :

La mise en place d'un système d'information géographique pour permettre la lecture du cadastre vectorisé par l'ensemble des communes (8 000 € TTC) ;

- 10 000 € sont prévus pour le financement d'une étude foncière pour l'Ecopôle (il ne s'agit que d'une prévision qui doit être affinée en fonction des participations des différents co-financeurs) ;
- 8 525 € sont prévus pour des aménagements et du mobilier à la Maison de l'Enfance de Captieux ;
- 4 990 € pour l'achat de matériel administratif ;
- 401 400 € pour l'aménagement et le mobilier des bureaux communautaires ;
- 800 € pour du matériel technique ;
- 96 000 € pour les travaux de voirie.

- Jean-Pierre BAILLE souligne que le Bureau d'un commun accord a fait le choix de sacrifier cette année les travaux de voirie. Il est conscient que cette position ne pourra pas être adoptée chaque année car les travaux de voirie sont indispensables pour assurer la sécurité. Mais il craint qu'il faille s'attendre à connaître de vraies difficultés dans les années à venir. Le Préfet a opté pour une suppression de la DGE pour le financement des travaux de voirie. Le moratoire du Conseil Général est sans doute provisoire. Le recours à l'emprunt serait une solution, qu'il est sans doute préférable d'éviter pour le moment.

- Marc LABAT note que les prévisions budgétaires sont suffisantes pour réaliser le fauchage et débroussaillage de printemps et d'automne. Il est prévu 5 000 € pour la fourniture d'enrobé à froid.

En investissements, le budget prévisionnel des travaux de voirie 2010 était de 293 000 €, auquel il fallait ajouter 35 tonnes de point à temps. La commission voirie devra se réunir à nouveau pour arrêter un programme de travaux. Il regrette bien évidemment cette réduction de crédits et insiste sur la nécessité de prévoir des crédits suffisants en 2011 pour rattraper l'année 2010.

2- Vote du taux-relais

• Exposé :

Pierre LOUBIERE explique que les collectivités locales ne perçoivent pas en 2010 de produit de taxe professionnelle proprement dite, mais une ressource de substitution appelée « compensation-relais ». Cette dernière est la somme de deux composantes, dont seule la seconde évolue en fonction du taux voté.

La première composante est égale au plus élevé des deux montants suivants :

- le produit de la taxe professionnelle qui résulterait de l'application, au titre de l'année 2010, des dispositions relatives à cette taxe dans leur version en vigueur au 31 décembre 2009. Le taux retenu pour le calcul de ce produit est le taux de taxe professionnelle voté au titre de l'année 2009, dans la limite du taux de 2008 majoré de 1% ;
- le produit de taxe professionnelle perçu au titre de l'année 2009.

Le taux relais pour le calcul de la seconde composante doit être voté par l'assemblée. Pierre LOUBIERE indique que le taux proposé est de 10,18 %, correspondant au taux maximum.

• **Délibération :**

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- fixe le taux relais à 10,18 % pour l'année 2010.

3- Vote du budget

Jean-Pierre BAILLE fait procéder au vote du budget.

Le budget est adopté à la majorité par 34 voix et une abstention de Mme FERRAND.

B- BUDGET DES ORDURES MENAGERES

Il est demandé à Sophie PUYO de présenter le budget.

1- Présentation

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 561 271.96 € répartis comme suit :

- en section de fonctionnement : 494 514.37 €
- en section d'investissement : 66 757.59 €

En dépenses d'exploitation, la participation au SICTOM du Langonnais s'élève à 469 181 €. Elle est équilibrée par le produit attendu de la redevance.

2- Vote du budget

Le budget est adopté à l'unanimité.

C- BUDGET DU SPANC

1- Présentation

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 68 895,11 €. A noter en dépenses une prévision de 10 000 € pour l'étude relative à l'évolution du service.

En recettes, Sophie PUYO explique que les demandes de subventions pour la deuxième et la dernière tranche déposées auprès du conseil général respectivement à l'automne 2009 et en début d'année ne devraient pas être accordées suite aux orientations budgétaires adoptées par le Département.

2- Vote du budget

Le budget est adopté à l'unanimité.

• **Rapport n°2 : axes stratégiques de la collectivité pour l'année 2010**

- Jean-Pierre BAILLE propose de reporter l'examen des axes stratégiques au prochain conseil communautaire. Chaque rapporteur pourra être accompagné, s'il le souhaite, par un technicien.

Il ajoute que dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, il faut réfléchir dès à présent à l'évolution de la fiscalité à l'échelle du bloc communal (communes + intercommunalité). La constitution d'une commission ad'hoc pilotée par Pierre LOUBIERE et Sophie PUYO serait sans doute souhaitable.

Mme PIZZINATO, MM. LUMMAUX et ZORILLA souhaitent y participer.

On pourrait y associer des secrétaires de mairies. La question sera posée à Mmes BERGEY, BONNET, TAUZIEDE et à M. LABAT.

Rapport n°3 : réévaluation de l'enveloppe du régime indemnitaire

Par délibération en date du 26 janvier 2010, le Conseil Communautaire approuvait le montant de l'enveloppe du régime indemnitaire pour l'année qui se répartissait comme suit :

IAT :	30 499,82 €
IEM :	14 440,74 €
IFRTS :	475,00 €
IFTS :	17 122,59 €
Prime d'encadrement :	656,78 €
Prime spécifique :	648,00 €

Total =	63 842,93 €

Des augmentations de temps de travail ont été accordées lors du dernier conseil communautaire. Ces augmentations doivent se répercuter sur le montant des primes accordées aux agents, qui sont calculées au prorata du temps de travail.

L'enveloppe complémentaire d'IAT serait de 665.23 € et celle de l'IEM de 572.95 €.

Le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur le vote de cette enveloppe complémentaire de 1238.18 €.

• Délibération :

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- décide d'attribuer une enveloppe complémentaire d'IAT de 665.23 € et d'IEM de 572.95 €.

**

Rapport n°4 : admissions en non-valeurs

• Exposé :

M. le Trésorier a transmis des dossiers d'admission en non-valeurs de cotes devenues irrécouvrables.

Budget des ordures ménagères :

Rôle 2007 : 234 €

Rôle 2008 : 241 €

Rôle 2009 : 339.54 €.

Total = 814.54 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire de porter ces sommes à l'article 654 - pertes sur créances irrécouvrables du budget annexe des ordures ménagères.

• Délibération :

Sur le rapport du président,

Vu les dossiers d'admission en non-valeurs transmis par M. le Trésorier,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide :

- de porter à l'article 654 – pertes sur créances irrécouvrables du budget annexe des ordures ménagères, la somme de 814.54 €.

**

Rapport n°5 : augmentation du tarif horaire de l'aide à domicile sans prise en charge

• **Exposé :**

Les services d'aide à domicile agréés voient l'augmentation des tarifs de leurs prestations encadrée par un taux fixé chaque année par arrêté. Pour l'année 2010, l'arrêté du 28 décembre 2009 fixe à **1,7% le taux maximum d'évolution des prix** pour les contrats d'aide et d'accompagnement déjà conclus.

Il est proposé d'augmenter le tarif horaire de l'aide à domicile sans prise en charge de 17,04 € à 17,33 €.

• **Délibération :**

Sur le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide :

- de porter le tarif horaire de l'aide à domicile sans prise en charge à 17,33 €, à compter de la date de la présente délibération.

Ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Trésorier.

Rapport n°6 : conventions d'utilisation des locaux des communes de Captieux et Grignols et du SIVOS du Grignolais par la CDC

• **Exposé :**

Dans le cadre du fonctionnement de ses services administratifs, la Communauté de Communes occupe des bureaux dans les mairies de Captieux et Grignols. Cette utilisation de locaux n'a pas fait l'objet de conventions avec les communes concernées pour la prise en charge des frais de fonctionnement (fluides, ménage).

Les Communes de Captieux et Grignols ont évalué les coûts de fonctionnement à 120 € par mois.

De même l'ALSH de Grignols occupe les locaux de l'école de Grignols, gérés par le SIVOS du Grignolais, durant les temps de repas des mercredis et des vacances. Le coût est évalué à 100 €/mois.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer des conventions avec les Communes de Captieux, Grignols et le SIVOS du Grignolais pour la prise en charge des frais d'occupation de locaux par les services de la Communauté de Communes.

• **Délibération :**

Ne prennent pas part au vote M. BAILLE, Maire de Grignols, M. BERNARD, Maire de Captieux, Mlle LAPEYRE, Présidente du SIVOS du Grignolais.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à signer des conventions avec les Communes de Captieux, Grignols et le SIVOS du Grignolais pour la prise en charge des frais d'occupation de locaux par les services de la Communauté de Communes.

Communications des décisions prises par le Président en application de la délégation du Conseil Communautaire

1- Mission de coordination sécurité en matière de protection de la santé :

Une consultation a été lancée. La société Claude Didier Coordonnateur a été retenue le 12 février 2010 pour un montant TTC de 2 200.64 € TTC.

2- Etude de sol pour la construction des bâtiments de la CDC :

Après consultation de 3 entreprises, la société OPTISOL a été retenue le 6 avril 2010 pour un montant de 2 301.10 € TTC.

Questions diverses

- Jean-Pierre BAILLE explique qu'il a reçu des propositions de location du hangar communautaire. Il demande au Conseil s'il poursuit les négociations ou s'il souhaite s'engager plutôt vers une vente.

Le Conseil se prononce en faveur d'une vente du bâtiment.

- M. TULARS demande à ce qu'une information soit diffusée dans le Sabitout pour inciter les usagers à trier leurs ordures ménagères.

- Georges BERNARD explique à l'assemblée que la commune de Captieux organise le dimanche 25 avril une Eco-foire. Il propose que la Communauté de Communes intervienne en communiquant sur des informations générales.

- Michel DARGUENCE informe le Conseil Communautaire que le SICTOM du Langonnais va procéder à l'embauche d'une personne qui sera chargée du suivi des redevances pour le compte des communautés de communes.

Jean-Pierre BAILLE ajoute que cet agent n'interviendra pas sur Captieux-Grignols car le travail de préparation et de suivi de la redevance, réalisé par notre Communauté de Communes, est de très bonne qualité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00